



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt quatre janvier deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, VALADOUR, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Brigitte CASTILLE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD

Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Nathalie DONY

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR

Madame Brigitte JAMMOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 25 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Ligne de trésorerie de 700 000 € avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

La commune a décidé de recourir à une ligne de trésorerie pour faciliter le paiement des fournisseurs notamment en attente des versements des travaux subventionnés.

Trois banques ont été consultées ; la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a été retenue.

Ligne de Trésorerie Interactive (LIT) :

Emprunteur	: Commune La Souterraine
	Tous les budgets de la Commune
Montant	: 700 000 €
Durée	: 12 mois (signature du contrat)
Taux d'intérêt	: taux fixe :4,08 %
Process de traitement automatique	: - Tirage : crédit d'office - Remboursement : débit d'office
Paiement des intérêts	: chaque trimestre civil par débit d'office
Commission d'engagement	: 0,10 % du montant (700 €)
Commission de mouvement	: Néant
Commission de non-utilisation	: 0,10 % de la différence entre le montant de la Ligne Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen.
	Périodicité identique aux intérêts

.../...

La ligne de trésorerie est gérée sur la plateforme dédiée de la Caisse d'Épargne.
L'accès à la plateforme de la Ligne de Trésorerie Interactive sera géré par la directrice des finances, Véronique ALONZO sur les ordres de tirage et remboursement écrit du maire

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de trésorerie et d'autoriser l'accès à la LTI à Véronique ALONZO.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trente et un janvier deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240130-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Publication : 01/02/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 1^{er} février 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.